

ATELIER LOI À VENIR

*Un jeu sérieux pour découvrir et débattre des propositions citoyennes de lois
qui donnent une personnalité juridique à la Loire*

Depuis 2019 des citoyen·nes engagées partout sur le bassin versant se posent cette question : “Et si la Loire avait des droits ?”...

C'est de cette question initiale autour des droits de la nature que se sont élaborées des propositions citoyennes de lois qui ont fait l'objet d'un long processus d'élaboration engageant des chercheur.e.s de nombreuses disciplines (science de la terre, hydrologues, historiens, juristes, philosophes et activistes engagé.e.s dans la reconnaissance des droits de la nature), et un conseil citoyen, nommé le « [conseil des témoins](#) » (douze citoyennes et citoyens des environs de Nantes qui ont participé à cette écriture).

Pour partager, débattre, compléter, ces propositions de loi, l'Atelier Loi à venir propose, sous forme de jeux de cartes, aux participant·es invité·es de devenir législateurs et de produire un débat parlementaire. Il s'agit de discuter ensemble les différents éléments d'une vision d'un monde où des entités naturelles sont reconnues comme « sujets de droit ».

Pour participer à l'Atelier, nul besoin d'être juriste ! Juste venir avec son expérience, son attachement à la rivière et contribuer aux échanges. L'objectif est de prendre connaissance de la loi à venir et de réfléchir collectivement à cette bifurcation.

Modalités de l'Atelier Loi à venir

- Gratuit. Sur inscription.
- Séance d'1h30. Sous-groupe de 10 à 12 personnes max
- L'atelier est mené par un.e rapporteur.ice. ayant une connaissance du parcours de cette écriture des lois, y ayant contribué ou y ayant été formée pour animer ces ateliers.
- Une personne ressource est nommée pour la prise de notes, la convocation de ressources complémentaires, en co-animation

Jeu de cartes Lois à venir

- Carte « mode d'emploi » : elle ouvre le jeu et explique comment utiliser les cartes pour faciliter l'atelier.
- Cartes « exposé des motifs » : elles posent le fondement des droits de la nature et expliquent le contexte et les motivations derrière chaque loi imaginée.
- Cartes « lois à venir » : elles détaillent les nouveaux sujets de droit, leurs droits et obligations, les gardien.nes et modes de gouvernance, le financement et les modalités concrètes de mise en œuvre.
- Carte « historique » : elle clôt le jeu en retraçant l'évolution et la genèse des lois à venir.